

**A EXPEDIER OU A DEPOSER (niveaux 5, 4 et 3èmes) dans la boîte aux lettres du collège
SAUF POUR LES ELEVES DE 6EME ET CEUX AYANT PERDU LEUR CARTE (feuille à ramener le 25 ou 26 août)**



**Feuillet à remplir si vous souhaitez payer les contributions ou contribution+repas self par prélèvement
UN SEUL FEUILLET A REMPLIR PAR FAMILLE ACCOMPAGNE DU CHEQUE POUR LE SELF**

Les cartes des 6ème, ou celles à remplacer seront à retirer le 25 ou le 26 août 2022 .

Représentant légal :

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :

1) SELF

Acompte

Après paiement de 107 € par enfant demi-pensionnaire (20 repas)

Nbre d'enfants X 107,00 € = €

les prélèvements seront de :

REPAS AU SELF PAR MOIS								
Ordre	Nom Prénom	Classe	Entourer les jours de repas pris au collège				Soit par semaine	Montant mensuel (*)
			L	M	J	V		
1er enfant			L	M	J	V	1 - 2 - 3 - 4	€
2ème enfant			L	M	J	V	1 - 2 - 3 - 4	€
3ème enfant			L	M	J	V	1 - 2 - 3 - 4	€
			L	M	J	V	1 - 2 - 3 - 4	€
(1) SELF total mensuel 2022-2023								€

(*) Reporter le montant correspondant

MENSUEL	
7,69 €	1 repas/semaine
25,88 €	2 repas/semaine
44,07 €	3 repas/semaine
62,26 €	4 repas/semaine**

2) CONTRIBUTION

Montant mensuel pour les contributions
TARIF A DU PAR TOUTES LES FAMILLES

Contribution	Caisse de solidarité		
	Tarif A	Tarif B	Tarif C
1 enfant	49,70 €	54,00 €	Tarif A + X €, soit €
2 enfants	93,80 €	102,40 €	Tarif A + X €, soit €
3 enfants	123,82 €	136,52 €	Tarif A + X €, soit €
(2) Contribution mensuelle 2022-2023			€

(3)TOTAL A PRELEVER (1 + 2) LE 05 DE CHAQUE MOIS Du 5 octobre 2022 au 15 juillet 2023 (Déduction faite du premier paiement établi en août)	€
	Ne pas oublier le 1er paiement par chèque (Nbre d'enfants X 107 €)

Le prélèvement du mois de juillet sera réduit du montant des repas non consommés (remboursement)

A.....Le. /...../2022

Signature des parents,

** Explication du calcul
(5,35 € X 136 repas année) - 107,00 € = 620,60 € soit 62,06 € par mois

Exemple

1) SELF

Mon enfant mange 2 fois par semaine à la cantine le lundi et le jeudi
J'entoure les jours correspondants sur la ligne 1er enfant et j'inscris la somme de 25,88 € dans la case par mois qui correspond à 2 repas par semaine

2) CONTRIBUTION

1 enfant je note la somme Tarif A si je choisis ce tarif soit 49,70 € en mensuel dans la case grisée 2
Le prélèvement au 05 du mois sera donc de 25.88 + 49,70 = 75.58 par mois sur 10 mois